



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1012374A6

NUMERO DE DEPOT : 09900001

Classif. Internat. : B65D A47K

Date de délivrance le : 03 Octobre 2000

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 04 Janvier 1999 à 10H00 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : BERSON CONSULTING CO., LTD
5F NO. 2 Sec. 2. Jen Ai Rd., TAPEI (PROVINCE DE TAIWAN)

représenté(e)(s) par : de KEMMETER François, CABINET BEDE, Place de l'Alma, 3 - B
1200 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes
annuelles, pour : BOITE.

INVENTEUR(S) : Lee Chih Yuan, No. 22, Lane 40, TA Ming I St., Ting Chieh Tsun, Ta Tu,
Hsiang, Tai Chung Hsien, (TW); Chen Jia Shyua, No. 165 Lin Kou Rd., Ching Hu Tsun,
Lin Kou Hsiang, Tapei Hsien, (TW)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité
de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de
la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 03 Octobre 2000
PAR DELEGATION SPECIALE :

BOITE

ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE

L'invention concerne une boîte, plus particulièrement une boîte dotée de moyens permettant de supporter et de soulever des objets contenus vers la face supérieure, en dessous de la plaque de couverture du corps de la boîte, permettant à l'utilisateur de prélever commodément les objets contenus au travers
5 d'une ouverture ménagée sur la plaque de couverture du corps de la boîte.

Une boîte ordinaire destinée à contenir un étui de mouchoirs ou un paquet de mouchoirs est généralement constituée d'un corps de boîte et d'une couverture supérieure liée par articulation au corps de la boîte, d'un côté, et que
10 l'on fait tourner en vue de fermer/ouvrir l'ouverture ménagée dans la paroi de la face supérieure du corps de la boîte. Lorsque la quantité des mouchoirs contenus dans l'étui à mouchoirs diminue, il devient difficile d'accéder aux mouchoirs se trouvant dans l'étui à mouchoirs placé dans le corps de la boîte, et il peut arriver que l'utilisateur doive ouvrir le corps de boîte lorsqu'il prend les mouchoirs
15 restant dans l'étui à mouchoirs. En outre, avant de prélever des mouchoirs dans l'étui à mouchoirs, l'utilisateur doit tenir le corps de la boîte d'une main, et ouvrir la couverture supérieure de l'autre main.

RESUME DE L'INVENTION

La présente invention a été faite pour procurer une boîte qui élimine
20 les inconvénients précités.

En accord avec un aspect de l'invention, la boîte comprend un corps de boîte présentant une plaque de couverture sur sa face supérieure et une ouverture ménagée dans la plaque de couverture, une couverture supérieure liée par articulation au corps de la boîte, sur une face, et que l'on fait tourner pour fermer/ouvrir l'ouverture ménagée dans la plaque de couverture, une pluralité
5 d'éléments à ressort montés respectivement à l'intérieur du corps de la boîte, et une plaque mobile déplacée verticalement dans le corps de la boîte et supportée sur les éléments à ressort en vue de retenir, par exemple, un étui à mouchoirs, à l'intérieur du corps de la boîte, pour permettre à l'utilisateur de prélever aisément
10 des mouchoirs de l'étui à mouchoirs au travers de l'ouverture ménagée dans la plaque de couverture du corps de la boîte. En accord avec un autre aspect de l'invention, la plaque de couverture du corps de boîte est moulée en matière plastique, et comprend une collerette verticale continue se dressant sur une paroi de sa face supérieure, sur le pourtour de son ouverture, une portion de pression
15 évidée dans la paroi de la face supérieure, à proximité d'une face frontale, une rainure de positionnement dans la paroi de la face supérieure, à proximité d'une face arrière, et un trou de retenue dans ladite collerette verticale; la couverture supérieure comprend une collerette de positionnement continue se dressant sur une paroi de la face de dessous de cette couverture, et qui vient se fixer en périphérie
20 de la collerette verticale lorsque la couverture supérieure est posée sur la plaque de couverture, une rainure de positionnement correspondant à la rainure de positionnement ménagée dans la plaque de couverture, et une cale de positionnement se dressant sur la collerette de positionnement continue, destinée à venir en prise avec le trou de retenue ménagé dans la collerette verticale pour
25 caler la couverture supérieure en position lorsque la couverture supérieure est posée sur la plaque de couverture du corps de la boîte; un élément à ressort est placé entre la rainure de positionnement de la plaque de couverture et la rainure de positionnement de la couverture supérieure, pour communiquer une pression ascensionnelle à la couverture supérieure. La cale de positionnement se dégage du
30 trou de retenue lorsque la portion de pression de la plaque de couverture est enfoncée, permettant à la plaque de couverture supérieure d'être poussée

automatiquement vers l'extérieur, de la position de fermeture en position d'ouverture, par la puissance de l'élément à ressort placé entre la plaque de couverture et la couverture supérieure.

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

5 La figure 1 est une vue en perspective d'une boîte selon l'invention.
La figure 2 est un éclaté de la boîte représentée à la figure 1.
La figure 3 est une coupe latérale de la boîte représentée à la figure 1.

10 La figure 4 est similaire à la figure 3, mais montre la couverture supérieure ouverte.

La figure 5 est une coupe latérale d'une autre forme de la boîte selon l'invention.

La figure 6 est similaire à la figure 5, mais montre la couverture supérieure ouverte.

15 DESCRIPTION DETAILLEE DE LA REALISATION PREFEREE

Si l'on se reporte aux figures 1, 2 et 3, une boîte conforme à l'invention comprend de manière générale un corps de boîte 10 et une couverture supérieure 20. Le corps de boîte 10 est une coque creuse ouverte en partie haute. Une plaque de couverture 11 est posée sur la face supérieure ouverte du corps de
20 boîte 10. La plaque de couverture 11 peut être fixée au corps de boîte 10 par un assemblage à rainure et languette, à titre d'exemple. La plaque de couverture 11 est moulée en matière plastique et comprend une ouverture centrale 13, une collerette verticale continue 14 se dressant sur une paroi de sa face supérieure, sur le pourtour de l'ouverture centrale 13, une portion de pression évidée 12 dans la
25 paroi supérieure à proximité d'une face frontale, une rainure de positionnement 15 dans la paroi supérieure à proximité d'une face arrière, deux trous à pivots 16 disposés de manière bilatérale dans la paroi arrière de celle-ci, et un trou de retenue 17 dans la collerette verticale 14. La couverture supérieure 20 comprend deux pivots 22 alignés de manière bilatérale sur une de ses faces, et raccordés

respectivement de façon à pouvoir pivoter au trous à pivots 16 de la plaque de
couverture 11, une collerette de positionnement continue 23 se dressant sur sa face
de dessous et se positionnant par dessus la collerette verticale 14, une rainure de
positionnement 21 correspondant à la rainure de positionnement 15 de la plaque
5 de couverture 11, et une cale de positionnement 24 se dressant sur la périphérie
de la collerette de positionnement continue 23 et destinée à s'emboîter dans le trou
de retenue 17 ménagé dans la collerette verticale 14. Un élément à ressort 30 est
placé entre la rainure de positionnement 15 de la plaque de couverture 11 et la
rainure de positionnement 21 de la couverture supérieure 20. L'élément à ressort
10 30 peut être fabriqué en caoutchouc ou dans tout matériau convenable.

Si l'on se reporte à la figure 4 et de nouveau aux figures 1 et 3,
lorsque la couverture supérieure 20 est posée sur la plaque de couverture 11, la
collerette de positionnement 23 vient se fixer à la paroi extérieure de la collerette
verticale 14, et la cale de positionnement 24 s'engage dans le trou de retenue 17
15 de façon à bloquer la couverture supérieure 20 en position de fermeture (voyez
figures 1 et 3). Lorsque la portion de pression 12 est enfoncée, la collerette
verticale 14 est forcée vers le bas pour libérer le trou de retenue 17 de la cale de
positionnement 24, permettant à la couverture supérieure 20 d'être poussée vers
le haut par la puissance de l'élément à ressort 30, et déplacée de la position de
20 fermeture illustrée à la figure 1, vers la position d'ouverture représentée à la
figure 4.

Si l'on se reporte à nouveau aux figures 2, 3 et 4, une plaque
mobile 40 est prévue à l'intérieur du corps de boîte 10, et supportée sur des
éléments à ressort (par exemple des ressorts de compression) 50. Les éléments à
25 ressort 50 présentent tous une extrémité supérieure fixée à un réceptacle respectif
41 dans la face de dessous de la plaque mobile 40, et une extrémité inférieure
fixée à un réceptacle respectif 18 à l'intérieur du corps de boîte 10. Lorsqu'un étui
à mouchoirs 60 est déposé sur la plaque mobile 40 et emprisonné dans le corps
de boîte 10 par la plaque de couverture 11, les éléments à ressort 50
30 communiquent une pression ascensionnelle à la plaque mobile 40, ce qui a pour
effet que l'étui à mouchoirs 60 est fermement retenu entre la plaque mobile 40 et

la plaque de couverture 11. L'utilisateur peut dès lors prélever facilement des mouchoirs de l'étui à mouchoirs 60 au travers de l'ouverture centrale 13 ménagée dans la plaque de couverture 11.

5 Les figures 5 et 6 montrent une autre forme de l'invention. En accord avec cette autre forme, les éléments à ressort 50 sont d'étroits rubans de métal à ressort allongés disposés deux à deux de manière symétrique, et supportés
10 entre la paroi de fond du corps de boîte 10 et la paroi de la face de dessous de la plaque mobile 40. Chaque élément à ressort 50 présente une extrémité inférieure fixée à une armature de retenue 19 à l'intérieur du corps de boîte 10, et une
10 extrémité supérieure plate en contact avec la paroi de la face de dessous de la plaque mobile 40.

Il est bien entendu que les dessins n'ont qu'une valeur illustrative et que leur but n'est pas de définir les limites et la portée de l'invention dévoilée.

REVENDICATIONS

1. Boîte comprenant

un corps de boîte (10) présentant une face supérieure ouverte;

5 une plaque de couverture (11) posée sur la face supérieure ouverte du corps de boîte (10), cette plaque de couverture (11) présentant une ouverture (13);

une couverture supérieure (20) liée par articulation au corps de boîte (10), sur un côté, et que l'on fait tourner pour fermer/ouvrir l'ouverture (13) ménagée dans la plaque de couverture;

10 une pluralité d'éléments à ressort (50) montés, respectivement, à l'intérieur du corps de boîte précité, et

une plaque mobile (40) se déplaçant verticalement dans le corps de boîte (10), et supportée sur les éléments à ressort (50).

2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque
15 de couverture (11) du corps de boîte (10) est moulée en matière plastique, et comprend une collerette verticale continue (14) se dressant sur une paroi de sa face supérieure, sur le pourtour de son ouverture, une portion de pression évidée (12) dans la paroi de la face supérieure, à proximité d'une face frontale, une rainure de positionnement (15) dans la paroi de la face supérieure, à proximité
20 d'une face arrière, et un trou de retenue (17) dans ladite collerette verticale (14); la couverture supérieure (20) comprend une collerette de positionnement continue (23) se dressant sur une paroi de la face de dessous de cette couverture, et qui vient se fixer en périphérie de la collerette verticale (14) lorsque la couverture supérieure (20) est posée sur la plaque de couverture (11), une rainure de
25 positionnement (21) correspondant à la rainure de positionnement (15) ménagée dans la plaque de couverture (11), et une cale de positionnement (24) se dressant sur la collerette de positionnement continue (23), destinée à venir en prise avec le trou de retenue (17) ménagé dans la collerette verticale (14) pour caler la
30 couverture supérieure (20) en position lorsque la couverture supérieure (20) est posée sur la plaque de couverture (11) du corps (10) de la boîte; un élément à ressort (30) est placé entre la rainure de positionnement (15) de la plaque de

couverture (11) et la rainure de positionnement (21) de la couverture supérieure (20), pour communiquer une pression ascensionnelle à la couverture supérieure (20).

5 3. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que la plaque de couverture (11) est raccordée au corps de boîte (10) par un assemblage à rainure et languette.

4. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments à ressort (50) sont des ressorts de compression.

10 5. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments à ressort (50) sont des rubans de métal à ressort.

15 6. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments à ressort (50) présentent tous une extrémité supérieure fixée à un réceptacle respectif (41) dans une paroi de la face de dessous de la plaque mobile (40), et une extrémité inférieure fixée à un réceptacle respectif (18) à l'intérieur du corps de boîte (10).

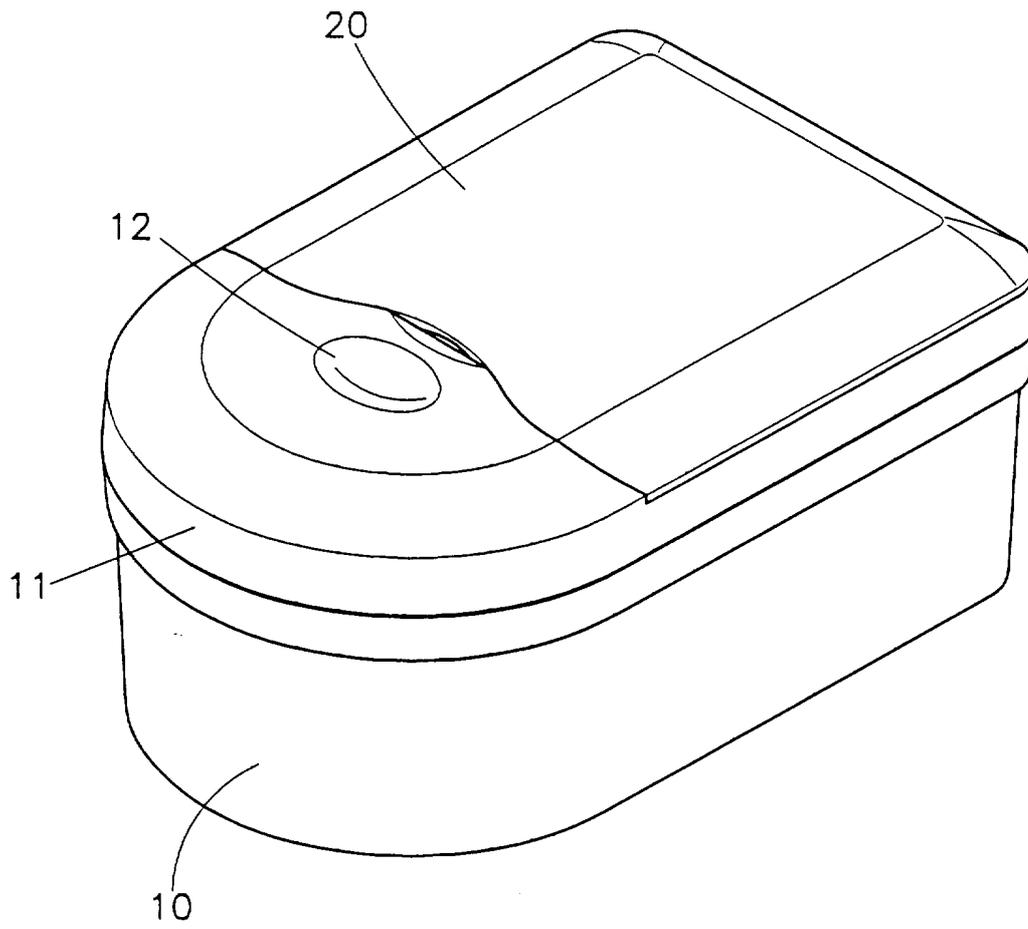


FIG. 1

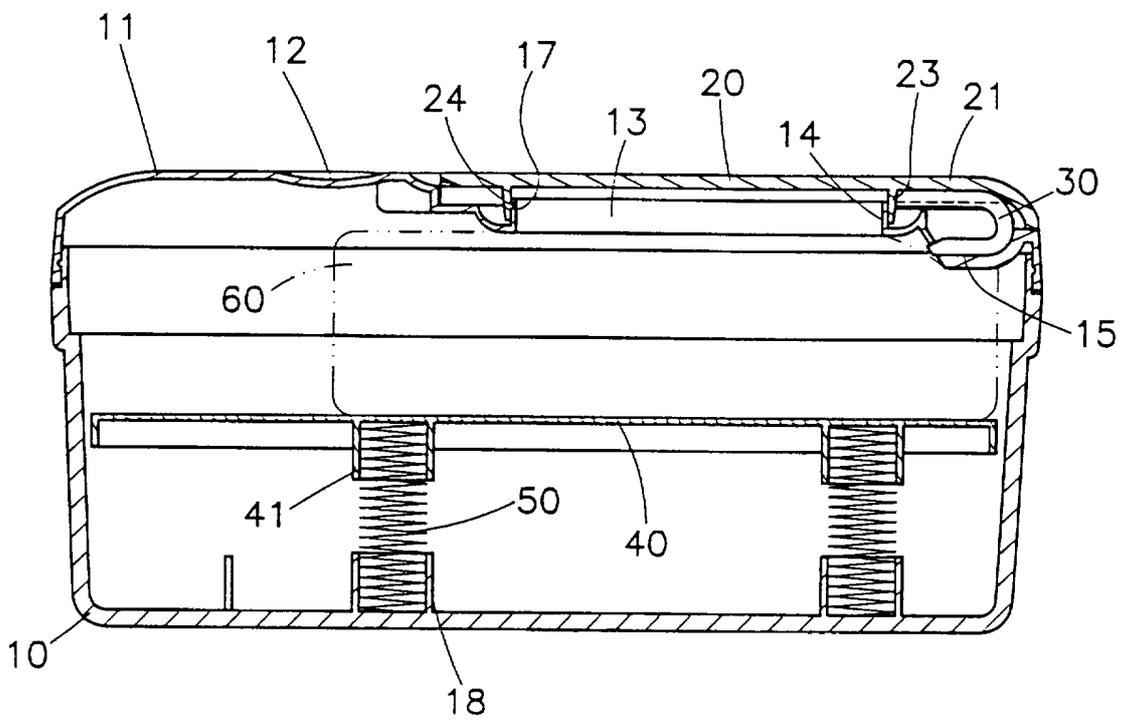


FIG.3

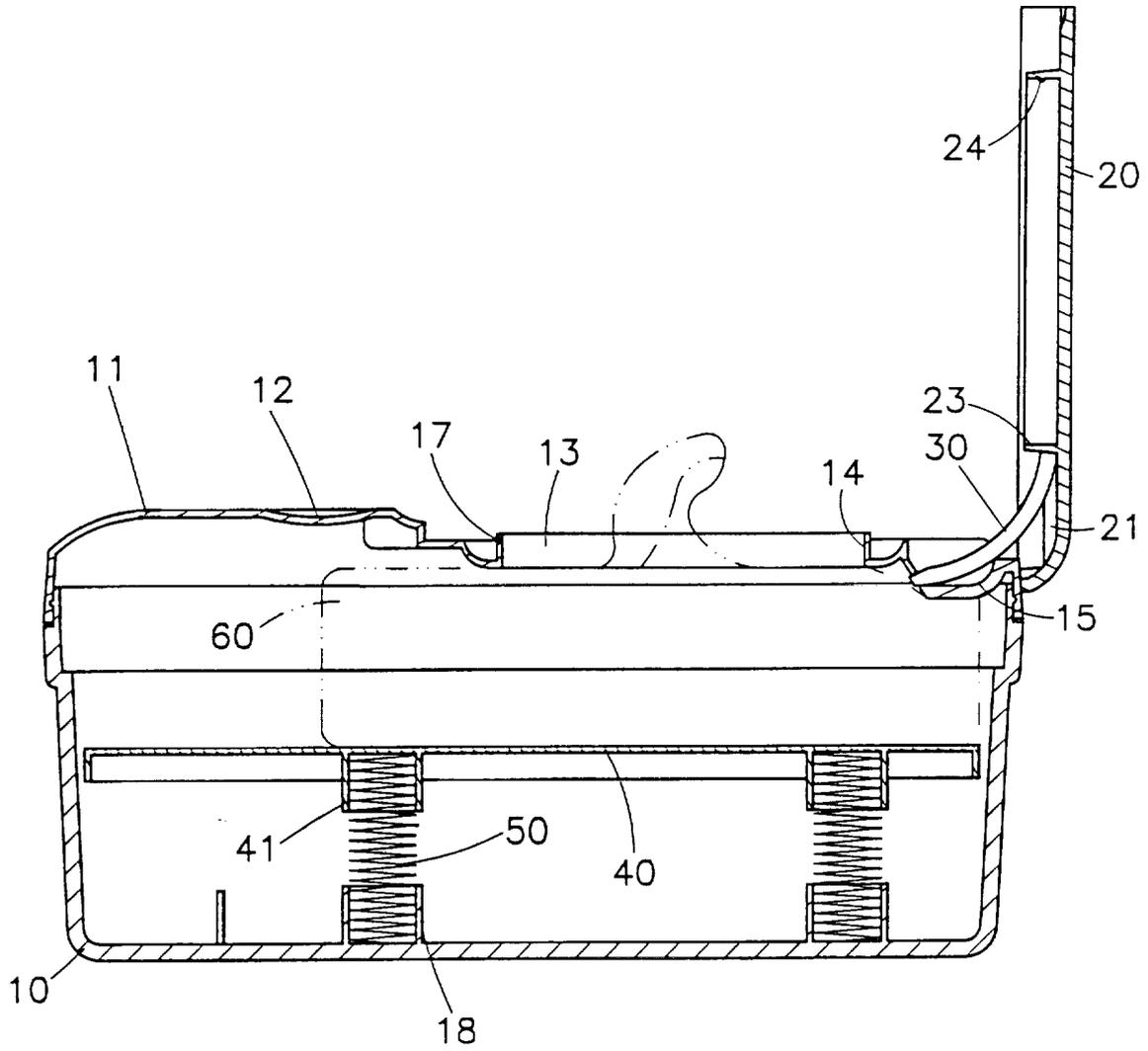


FIG. 4

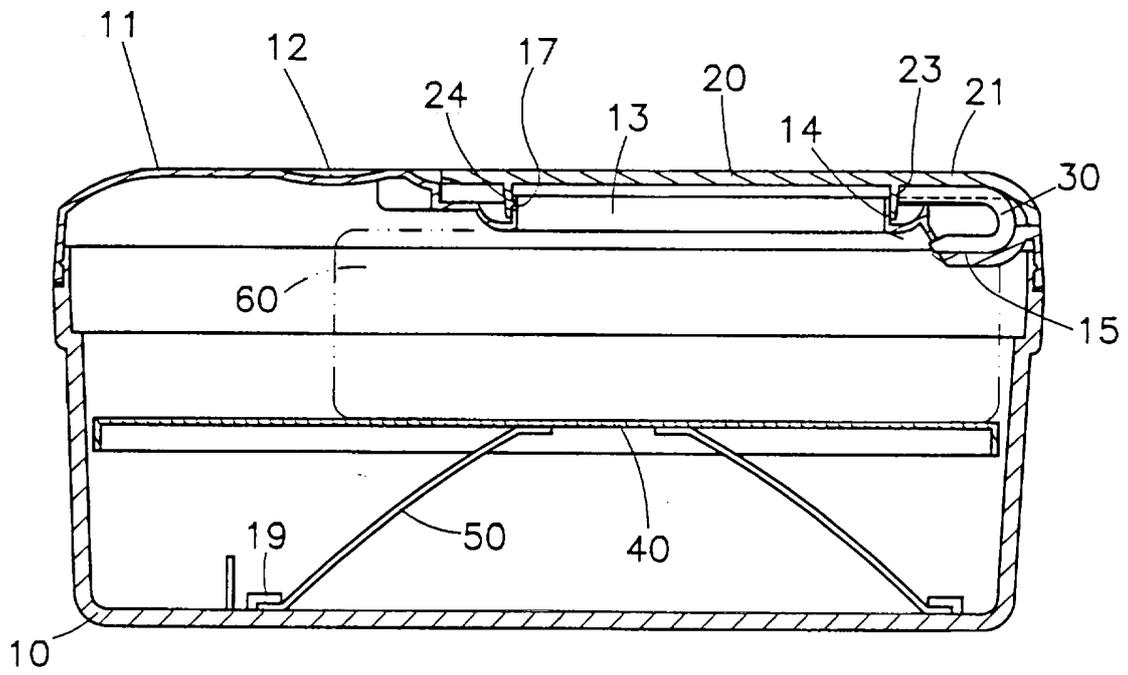


FIG.5

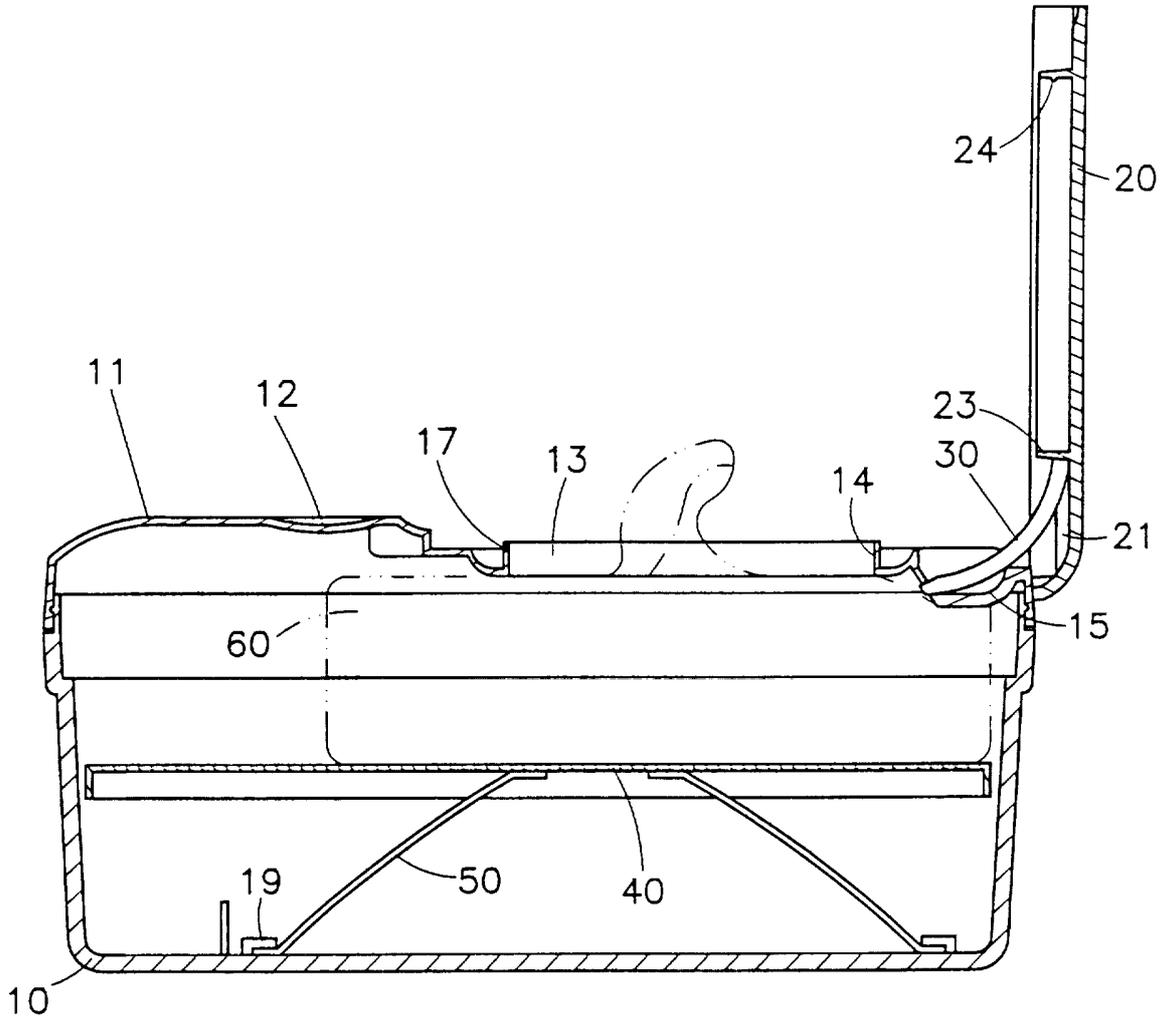


FIG.6